

## Description

Le praticien ou la praticienne en stores installent, entretiennent et réparent tous types de stores (d'obscurcissement, protecteurs du soleil ou des intempéries). Sous la responsabilité de storistes, ils posent et mettent en service des installations à commande manuelle ou automatisée, dans des constructions neuves ou en rénovation.

Leurs principales activités consistent à :

### Mise en place du chantier

- suivre les instructions et, selon le store commandé, préparer les outils et les appareils nécessaires;
- charger les véhicules de transport et les arrimer correctement; acheminer le matériel et l'entreposer aux alentours du bâtiment ou à l'intérieur de celui-ci;
- aider à installer le chantier et à sécuriser les lieux;

### Travaux de montage

- collaborer au choix d'un type de stores pour des applications simples;
- prendre les mesures, esquisser les plans des connexions;
- suivre les directives de montage, poser et fixer les différents composants de l'installation (rails, bras pour stores intérieurs ou extérieurs, à lamelles, en toile ou en aluminium, supports, boîtiers électroniques, etc);
- mettre en service, tester et régler des systèmes manuels ou à commandes électriques;
- respecter les prescriptions légales ainsi que les normes de sécurité et de santé au travail;
- remplir le rapport journalier;

### Travaux de réparation et d'entretien

- démonter, nettoyer et remplacer des stores défectueux;
- participer à la transformation, à l'amélioration ou à l'automatisation d'un système existant;
- entretenir l'outillage et les machines;
- éliminer les déchets selon les normes environnementales en vigueur.

### Environnement de travail

Le praticien ou la praticienne en stores travaillent en petite équipe, selon un horaire régulier. Pour les réparations, ils se rendent chez les clients et s'activent dans un espace déjà meublé et habité. Sur les grands chantiers de construction (immeubles locatifs, bâtiments scolaires, etc.), ils font partie d'une équipe de montage supervisée par des storistes qui coordonnent leurs interventions avec celles d'autres professionnels de l'enveloppe des édifices et du bâtiment.

## Formation

La formation de praticien ou de praticienne en stores s'acquiert par un apprentissage.

### Lieux

- formation pratique dans une entreprise spécialisée;
- formation théorique sous forme de cours blocs dans une classe intercantonale romande, Les Paccots;
- cours interentreprises (22 jours sur 2 ans).

### Durée

- 2 ans.

### Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

### Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de praticien ou de praticienne en stores.

### Contenu

La 1<sup>ère</sup> année est commune aux 5 professions de l'enveloppe des édifices (praticien-ne en étanchéité, en couverture, en façades, en échafaudage et en stores). Dès la 2<sup>e</sup> année, le programme est spécifique à la profession choisie.

Branches théoriques (sur 2 ans)	Leçons
Connaissances communes: Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement	240
Pose des couches et des systèmes sur l'enveloppe des édifices	
Connaissances spécifiques aux praticiens en stores: Montage des systèmes de stores	160
Culture générale	240
Sport	80
<b>Total</b>	<b>720</b>

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Habileté manuelle
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Absence de vertige
- Aptitude à travailler en équipe
- Résistance physique
- Disposition à de fréquents déplacements

## Perspectives professionnelles

La plupart des praticiens en stores exercent leur activité dans des petites et moyennes entreprises du bâtiment spécialisées dans la pose de stores. Les débouchés sont liés à l'évolution de la conjoncture dans le secteur de la construction.

AFP délivrées en Suisse romande en 2019:

Aucune AFP n'a été délivrée en Suisse romande en 2019.

### Perfectionnement

Les praticiens en stores peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de storiste. Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p. ex. brevet fédéral).

Pour plus de détails, consulter [www.orientation.ch/perfectionnement](http://www.orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Aide-constructeur métallique AFP/Aide-constructrice métallique AFP
- Praticien en couverture AFP/Praticienne en couverture AFP
- Praticien en façades AFP/Praticienne en façades AFP
- Storiste CFC/Storiste CFC

## Adresses

Association Polybat  
Ch. de l'Ermitage 40  
1619 Les Paccots  
Tél.: +41 21 948 20 40  
<http://www.polybat.ch>